

## **Séance du mardi 29 janvier 2013**

*Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, Mme DUBOIS Nelly, Mme BOURGES Marylène, Mme GESLAND Jessy, M. MARCON Guy, M. SIMON Michel, M. BOSSERAY Dominique.*

*Absents : M. ESNAULT Franck qui a donné pouvoir à Mme DUBOIS Nelly, M. MARIE Patrice, M. DELATTRE Sébastien, Mme SEJOURNE Martine, Mme RIPOCHE Mariannick qui a donné pouvoir à Mme BOURGES Marylène.*

### **Versement d'une avance au C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal accepte un versement par la commune, en 2013, d'une avance de 100.000 € sur le budget du C.C.A.S. de Landéan et autorise M. le Maire à signer une convention avec le C.C.A.S. Délibéré par 12 voix.

### **Surtaxe assainissement 2013**

Par 12 voix, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2013, le montant de la surtaxe d'assainissement (part de la commune) ainsi :

- a) Partie fixe : 5,15 € H.T. par semestre
- b) 0.43 € H.T. par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

### **Effacement des réseaux parking complexe des Essart**

Après étude du dossier par le SDE, la subvention prévisionnelle est de :

- 8.462,40 € pour un montant prévisionnel de travaux de réseaux électriques égal à 12.900 € H.T., soit un reste à charge pour la Commune égal à 4.437,60 €.

- 1.945,60 € pour un montant prévisionnel de travaux de réseaux d'éclairage public égal à 3.200 € H.T. soit 3.827,20 € T.T.C.. Reste à charge pour la Commune : 1.881,60 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille et Vilaine, la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

### **Travaux toiture salle des Lutins & local de rangement**

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société BOUVET Dominique, à GORRON (Mayenne), dont le montant s'élève à la somme de 4.822 € HT soit 5.767,11 € TTC pour le remplacement des joints de la toiture en tôle bac acier en raison des infiltrations d'eau dans la salle des Lutins et dans un local de rangement. Délibéré par 12 voix.